



Communiqué de presse
18 décembre 2018

Pouvoir d'achat 2019

**Évolution des loyers + 1,25 %, évolution prévue des aides au logement + 0,3 %,
cherchez l'erreur !**

Le loyer versé par les locataires représente entre 25 et 40 % de leur budget mensuel. Au moment où le président de la République prend conscience, tardivement, des difficultés financières des ménages, il est paradoxal de persister, tel que prévu initialement dans le projet de loi de Finances 2019, dans la sous-indexation des aides au logement se traduisant par une baisse du pouvoir d'achat des locataires.

Un deuxième coup de massue pour les locataires. La sous-indexation des aides au logement vient en effet s'ajouter à la baisse de 5 € des APL appliquée en 2018.

Les professionnels et les associations œuvrant dans le secteur de l'habitat, réunis le 17 décembre au sein du conseil national de l'habitat (CNH), se sont opposés massivement aux propositions gouvernementales pour l'exercice 2019.

C'est pourquoi la CLCV demande l'indexation des aides au logement au niveau de 1,25 % et le remboursement des 5 € prélevés abusivement sur les locataires depuis le 1^{er} janvier 2018.